CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1451 **Valable du 05/02/2026 au 04/02/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1990
Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TREIGNAC 353087

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 353 087 984 00020
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 20 125 0

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 557592V1247000/001298368/86

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 557592V1247000/001298368/86

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : MEYRIGNAC SAS

4 RUE GEORGES BORDES
ZONE ARTISANALE DE LA VEYRIERE
19260 TREIGNAC

Téléphone : 05 55 98 08 58 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale : MEYRIGNAC NICOLAS PRÉSIDENT
RAFFY MARIE CHRISTINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : MEYRIGNAC NICOLAS

Site internet : www.maison-meyrignac.com
E-mail : sasmeyrignac@gmail.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	10	EFF2A	1 470 473	CA5
Dans l'activité	4	EFF1	278 838	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 19/12/2025	05/02/2026	04/02/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 11/02/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025